

## CONCOURS NATIONAL POUR L'OBTENTION DE BOURSES DE FORMATION DOCTORALE À L'ÉTRANGER AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

### Guide du candidat

#### Chers Candidats,

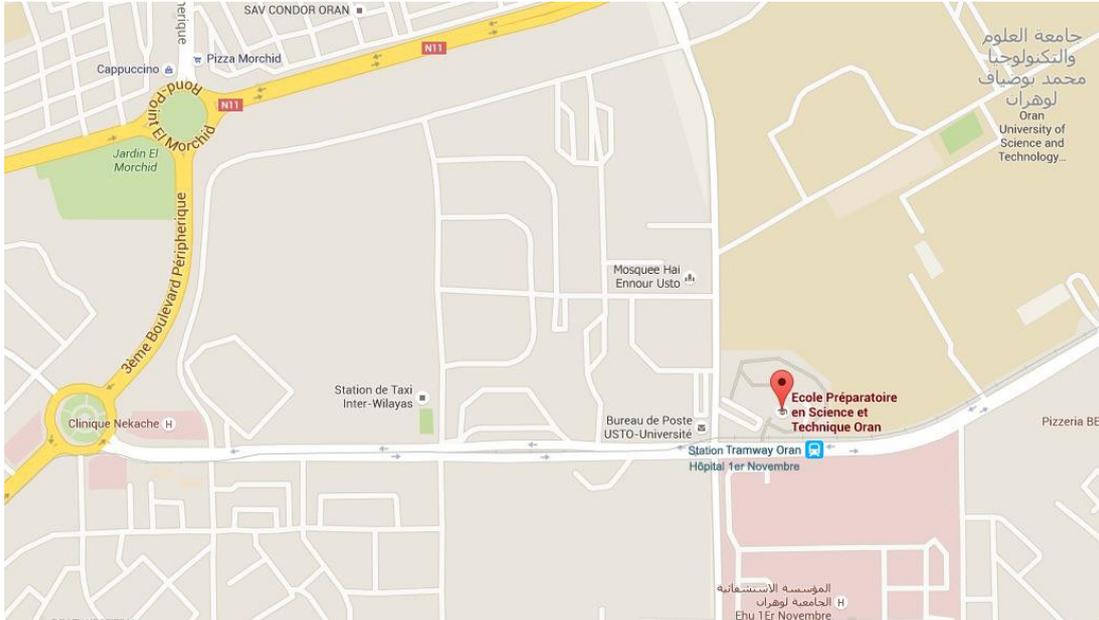
Vous avez été sélectionné(e)s par votre établissement universitaire, parmi les majors des filières/spécialités retenues pour participer au concours national pour l'obtention de bourses de formation doctorale à l'étranger, au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Vous êtes alors invité à participer aux épreuves du concours qui auront lieu le **Samedi 24 mars 2018 à 08h00**.

**Vous devez vous présenter à partir de 07h15 sur le lieu de l'examen** et sur présentation d'une pièce d'identité et de votre convocation, le personnel d'accueil vous remettra votre badge. **Il devra être porté pendant toute la durée du concours**. Un affichage devant la salle d'examen vous indiquera un numéro correspondant à la place qui vous est réservée.

#### Lieu d'examen:

Toutes les épreuves du concours se dérouleront dans les locaux de **l'Ecole Supérieure de Génie Electrique et Energétique d'Oran (Ex. Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques d'Oran) et l'Ecole Supérieure d'Economie (Ex. EPSEGC)**, (situées toutes les deux sur un même campus tout près de l'USTO-MB, station de tramway : « Hôpital 1<sup>er</sup> Novembre »).



Les épreuves du concours se dérouleront comme suit :

	Filière	Matières de l'Epreuve	Durée	Barème	Coefficient
08h00 - 10h00	Mathématiques	Algèbre et Analyse	01h30mn	01 exercice d'algèbre (07,5 pt) 01 exercice d'analyse (07,5 pt)	04
	Anglais	Littérature	01h30mn	01 exercice (15 pt)	04
		Linguistique	01h30mn	01 exercice (15 pt)	
	Sciences Alimentaires	Biochimie Alimentaire	01h30mn	01 exercice (15 pt)	04
		Microbiologie Alimentaire	01h30mn	01 exercice (15 pt)	
	Pharmacie	Pharmacologie	01h30mn	01 exercice (15 pt)	04
		Pharmacie Galénique	01h30mn	01 exercice (15 pt)	
les 04 filières	Epreuve subsidiaire (culture générale)	00h30mn	01 exercice (05pt). Ce sujet sera distribué en même temps que l'épreuve de la filière	04	
10h15-11h15	Les 04 filières	Français épreuve commune	01h00	Sur 20 pt	01
11h30-12h30	Mathématiques +Sciences alimentaires +Pharmacie	Anglais épreuve commune	01h00	Sur 20 pt	01

Le règlement intérieur du concours est fixé comme suit :

- 1) L'accès aux salles d'examens se fait sur présentation de la carte d'identité et de la convocation qui vous sera remise par votre établissement.
- 2) Aucun retard aux épreuves n'est admis, à l'exception de la première épreuve à laquelle un retard maximum de quinze (15) minutes est toléré.
- 3) Vous ne pouvez quitter la salle d'examen que trente (30) minutes après le début de chaque épreuve.
- 4) Aucun document ne doit être sur la table à l'exception de la pièce d'identité et de la convocation, ainsi que les copies d'examen remises par les surveillants.
- 5) Toute forme de communication est interdite, les accessoires (gomme, stylo etc...) sont à usage strictement personnel.  
**Aucun échange ou prêt d'accessoire n'est toléré.**
- 6) Les candidats détenteurs de téléphones portables sont tenus de les ranger en position éteinte dans leur sacs ou cartable.

**Toute infraction aux règles ci-dessus énoncées peut entraîner l'exclusion du concours**

Vous pouvez prendre connaissance de vos résultats, par voie d'affichage au sein de votre établissement universitaire, ou en consultant le site internet de la conférence régionale: [cruo.univ-oran1.dz](http://cruo.univ-oran1.dz) après la proclamation des résultats des délibérations définitives par la Commission Nationale du Concours du MESRS.